

Programme Prioritaire de Recherche
AUTONOMIE

Lauréats du premier appel à projets du PPR Autonomie

Table des matières

Un appel à projets pour éclairer le concept d'« autonomie » et les politiques publiques	1
Défi 1 : définir la notion d'autonomie et les modalités de sa compréhension et de sa mesure	1
Défi 2 : conception des politiques publiques en matière d'autonomie	2
Le projet AtOrl - Caractérisation des Interventions Automatisantes dans l'accompagnement des personnes âgées et handicapées	3
Le projet Aurelia - Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée : instrumentation et territoires	5
Le projet COMPAC - Approches comparées des politiques de l'autonomie	7
Le projet KAPPA - Conditions d'accès aux aides et politiques publiques de l'autonomie Origines, implications et perspectives d'évolution de la segmentation par âge	8

Un appel à projets pour éclairer le concept d'« autonomie » et les politiques publiques

L'ANR publiait en juin dernier le premier appel à projets (AAP) du Programme prioritaire de recherche (PPR) sur la thématique de l'autonomie (vieillesse et situations de handicap). Ce PPR, piloté par le CNRS et dirigé par Claude Martin, sociologue, directeur de recherche au CNRS, en liaison avec un conseil scientifique pluridisciplinaire de 16 membres issus d'une variété d'établissements, a pour objectif de structurer la communauté de recherche et de financer des projets de recherche ambitieux de longue durée sur des fronts scientifiques insuffisamment explorés. Pour ce premier appel, les consortiums participants devaient répondre aux deux premiers défis (sur quatre) identifiés par le Conseil scientifique.

Défi 1 : définir la notion d'autonomie et les modalités de sa compréhension et de sa mesure

Le défi n°1 a deux objectifs, en premier lieu une analyse historique, généalogique de la notion d'autonomie, des controverses et des critiques auxquelles elle a donné lieu, de ses définitions juridiques ou réglementaires dans différents domaines, en prêtant une attention particulière aux moments historiques de ses redéfinitions ou de ses retournements normatifs. En second lieu, il cherchera à développer une

analyse empirique de ses usages administratifs et de ses appropriations individuelles et collectives dans le champ des politiques de l'autonomie au sens strict, en portant une attention particulière à la question de la mesure de l'autonomie individuelle.

Défi 2 : conception des politiques publiques en matière d'autonomie

Le second défi oriente également la recherche sur deux axes. Le premier vise à proposer une analyse généalogique et comparative des différents « modèles d'action publique » en matière d'aide à l'autonomie, à différentes échelles de comparaison des territoires politiques (entre différents pays, entre collectivités territoriales ou États fédérés d'un même pays ou de pays différents, etc.). Enfin, le dernier axe de travail sera d'étudier finement et comparer les organisations territoriales et les dispositifs locaux mis en œuvre en direction des personnes repérées comme en besoin d'aide à l'autonomie, i.e. les modalités très concrètes de mise en œuvre des politiques dans les « territoires », là où s'articulent plus ou moins bien l'offre de services divers, d'un côté, et de l'autre, les personnes auxquelles ces services sont destinés.

8 consortiums ont répondu à cet appel, et 4 ont été retenus pour financement par le jury international mise en place par l'ANR, pour un budget de 5,7 millions d'euros. Les équipes sélectionnées vont pouvoir commencer leurs travaux de recherche qui dureront entre 3 et 5 ans. Vous trouverez ci-dessous la présentation des 4 projets lauréats (plus de détails sous chaque projet).

Le projet AtOrl - Caractérisation des Interventions Automatisantes dans l'accompagnement des personnes âgées et handicapées

Durée : 36 mois

Budget financé : 495 452 €

Mme Olivia Gross, Université Sorbonne Paris Nord

Introduction. L'autonomie est un concept philosophique auquel il est fait référence dans de nombreux textes de lois. Il est particulièrement important dans le cas des personnes âgées et des personnes handicapées, particulièrement enclines à rencontrer des limitations dans l'exercice de leur autonomie. Cependant, il reste flou, difficile à opérationnaliser, générant malgré les bonnes intentions des malentendus et des attitudes contre-productives de la part des professionnels. Ainsi, en promouvant l'autonomie des personnes concernées, est induite l'idée que quelque chose manque aux personnes vulnérables et qu'il faut les former à l'exercice de leur autonomie. Or, l'autonomie est un constituant ontologique qui est présent, même latent, quelles que soient les capacités de la personne. Il a "juste" besoin d'être reconnu et considéré pour s'épanouir. Ainsi, dans le champ de l'accompagnement des personnes, un mode relationnel et un environnement favorable permettront à l'autonomie de s'épanouir. Cela nécessite des interventions que nous appellerons "orientées vers l'autonomie".

L'objectif principal de la recherche, qui répond au Défi 1 (Axes 1 et 2), est d'explorer et de caractériser les interventions "orientées vers l'autonomie". Nous faisons l'hypothèse que de telles interventions reposent sur trois caractéristiques : (1) une disposition professionnelle spécifique ; (2) un environnement de travail facilitant la disposition professionnelle ; (3) une évaluation de l'autonomie qui prenne en compte les positions des personnes concernées par rapport à l'autonomie.

Méthode. Seront conduits 8 travaux contributifs organisés en 3 grandes étapes :

Etape 1 : Une analyse de la littérature avec 3 points d'entrée : (1) Les évolutions conceptuelles, sociales et juridiques de la notion, (2) L'autonomie dans les interventions, (3) L'autonomie et les outils d'évaluation.

Etape 2 : Une analyse qualitative complémentaire : (4) Une compréhension approfondie de l'autonomie en termes de dynamiques interrelationnelles et d'enjeux conscients / inconscients à travers une approche clinique, (5) Explorer si et comment l'autonomie est prise en compte par les praticiens dans les interventions (6) Identifier les attentes des personnes concernées sur les outils d'évaluation de l'autonomie.

Etape 3 : Une articulation des parties 1 et 2 : (7) élaboration de propositions suivies (8) d'un processus de consensus entre chercheurs, praticiens et personnes handicapées et âgées de différents pays européens (via un Delphi).

Nous associons des forces de recherche complémentaires : une approche de santé publique sur les interventions (Equipes 1 et 4), une approche clinique pour explorer ce qui se passe réellement dans la relation (Equipe 2), une forte expertise sur la mesure de l'expérience des personnes (Equipe 3). Les équipes 5-7 fourniront l'accès à une base de données répertoriant les interventions ainsi qu'à des terrains d'études français et européens (professionnels et associations de personnes concernées).

Résultats. Le livrable portera sur des propositions consensuelles sur les caractéristiques " orientées vers l'autonomie " d'une intervention en termes de disposition du personnel, d'environnement de travail, d'outil d'évaluation de l'autonomie.

Perspectives. Les résultats permettront aux parties prenantes de concevoir, évaluer, transférer des interventions "orientées vers l'autonomie" afin d'accélérer la transformation de l'offre médico-sociale sur ce plan, enjeu majeur du secteur.

Le projet Aurelia - Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée : instrumentation et territoires

Durée : 60 mois

Budget financé : 1 951 796 €

M. Loïc Trabut, Institut national d'études démographiques – INED

Le projet Aurelia vise l'analyse de régimes d'autonomie, définis comme les modalités d'organisation de l'accompagnement à l'autonomie qui découlent de discours sociaux, de normes institutionnalisées et de mesures concrètes d'aide mais aussi des pratiques quotidiennes de réalisation des tâches d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap (objectif 1 & 2). Ce projet combine une analyse comparée de la production des instruments d'action publique, en lien avec les débats et discours sociaux qui les alimentent, mais aussi avec les procédures de mise en œuvre, et les actes concrets d'accompagnement à l'autonomie, ainsi que les différentes dimensions de leur réception par les publics concernés et leurs proches aidant.es. Ce projet saisira ces régimes à l'échelle territoriale, en articulation avec des dispositifs nationaux, des territoires et des situations individuelles. Le projet Aurelia développe 3 objectifs articulés : i) L'analyse des tensions entre normes et pratiques de l'accompagnement ; ii) L'analyse des tensions entre échelles nationales, territoriales et individuelles de régulation et d'accompagnement concret à l'autonomie ; iii) Une lecture des régimes d'autonomie au prisme analytique des rapports à l'instrumentation en ce que les instruments déploient des prestations et organisent des rapports de pouvoir dans un secteur d'activité donné et entre secteurs (capacités, ressources financières, obligations, informations, etc.). De façon concrète, le projet ciblera les instruments de mesure de la perte d'autonomie, les doctrines de réhabilitation suite à la perte d'autonomie, mais aussi les outils de compensation de la perte d'autonomie comme des enjeux concrets. Ces instruments donnent également lieu à des actes de mise en œuvre, d'appropriation – ou de contournement – par les publics. Le projet analyse les discours publics en ce qu'ils contribuent à définir les contours de la notion d'autonomie dans le champ de l'action publique, contribuent à forger des instruments d'action publique, mais aussi à alimenter des savoirs professionnels ou profanes qui guident aussi bien les pratiques de mise en œuvre des dispositifs, que les actes d'accompagnement à l'autonomie les plus informels qui interviennent dans le cadre de l'intime. Enfin, le projet Aurelia produit des analyses de l'autonomie comme une norme à l'intersection entre des ordres sociaux différenciés, animés par des acteurs ancrés à des échelles diverses et des attentes individuelles.

Le projet repose sur le déploiement d'une méthodologie pluraliste de recherche. Il donne place à des analyses qualitatives de discours, de politiques publiques – et spécifiquement d'instruments -, d'entretiens d'acteurs de la décision ou de la mise en œuvre des politiques, comme des intervenants informels et des destinataires des différentes mesures et pratiques de l'accompagnement à l'autonomie. Les analyses quantitatives saisiront les différences entre les territoires afin de caractériser les régimes d'accompagnement à l'autonomie dans un contexte précis : équipements, déploiement des politiques, modes de prises en charge, indicateurs socio-économiques, mais aussi les configurations d'intervenants et d'aides autour des bénéficiaires accompagnés.

Le projet Aurelia repose sur un consortium de recherche international et pluridisciplinaire. En France, des spécialistes de sociologie, science politique, géographie, démographie, droit, santé publique, économie, et médecine, sont organisées en cinq équipes : l'Ined, le Lise-Cnam CNRS, l'EHESP et l'EHESS et l'Ires. Les membres de ces différentes équipes spécialisées ont entre eux des liens éprouvés de travail scientifique

collectif. Les membres de ces équipes sont rompus au travail de comparaison. Les équipes partenaires du consortium Aurelia en Allemagne, au Canada, au Japon et au Royaume-Uni sont leader dans leur domaine et les partenariats ont déjà été éprouvés par les membres du consortium

Le projet COMPAC - Approches comparées des politiques de l'autonomie

Durée : 60 mois

Budget financé : 1 258 976 €

M. Philippe Martin, Université de Bordeaux

Le projet COMPAC répond aux deux axes du défi 2 du PPR Autonomie. Il a pour objet d'une part, d'explorer de manière approfondie et de comparer différents systèmes nationaux de politique de l'autonomie ou de long term care (Allemagne, Canada, Chine, Espagne, Finlande, Hollande, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suède), et d'autre part, d'étudier de manière fine et ciblée certains arrangements territoriaux et dispositifs locaux observables en France. Il vise tout particulièrement à questionner les catégories établies de l'action publique, les paradigmes opérants, les typologies existantes en matière de « welfare régimes » dans les différents pays mentionnés, ainsi que l'agencement local des politiques publiques à l'échelle de quelques départements français. Sur ce point, le projet s'attachera à étudier et comparer plusieurs organisations territoriales et leurs répercussions sur les systèmes d'acteurs et pratiques professionnelles. Intégrée dans cette analyse des systèmes locaux, l'approche des parcours des personnes demandeuses (parcours d'aide et parcours biographique) sera également mobilisée afin de saisir les logiques d'ajustement entre offre et demande d'intervention.

Porté par cinq laboratoires universitaires français (COMPTRASEC, PASSAGES, CED, ARENES, BPH) et un consortium international de chercheurs, le projet favorisera plusieurs entrées disciplinaires (droit, sociologie, sciences politiques, économie, démographie, psychologie, géographie) et différentes méthodes d'investigation, organisées autour de 3 workpackages. Le WP1 « analyser les catégories de l'action publique dans le champ des politiques de la vieillesse et du handicap » réalisera, par une approche socio-historique multi-située, une généalogie comparée des catégories qui ont fondé et structuré les politiques nationales de la vieillesse et du handicap. Le WP2 « étude comparée des modèles d'organisation des systèmes de protection sociale vis-à-vis de la perte d'autonomie » s'attachera à identifier les formes de solidarité sociale mobilisées dans les différents systèmes nationaux, leur articulation avec le niveau local dans des logiques de décentralisation plus ou moins affirmées et à typer les niveaux, les rôles et les modes d'organisation des prestations sociales dans différents contextes nationaux. Le WP3 « étude des agencements locaux, des logiques territoriales dans la construction de l'offre de services en France » s'attachera à comparer plusieurs organisations départementales françaises, à relever les niveaux effectifs de territorialisation des politiques de l'autonomie et à en identifier les principaux enjeux, à analyser les cadres d'intervention des équipes professionnelles dans l'articulation avec les besoins d'intervention des populations demandeuses. Le projet associera et fera dialoguer différentes méthodes d'analyse et de recueil de données : analyses documentaires et lexicographiques, analyses secondaires de données sociales nationales et locales, mises en cartes, analyse qualitative par entretiens semi-directifs et biographiques auprès de différents profils d'acteurs (élus locaux, responsables administratifs et territoriaux, professionnels du travail social, demandeurs et familles), observations de type ethnographique. Les livrables produits seront de différentes formes mêlant productions académiques et outils techniques (glossaires, monographies, rapports de recherche, synthèses et working papers, fiches techniques et guides de bonnes pratiques à usage des milieux professionnels).

Le projet KAPPA - Conditions d'accès aux aides et politiques publiques de l'autonomie Origines, implications et perspectives d'évolution de la segmentation par âge

Durée : 60 mois

Budget financé : 1 999 885 €

M. Roméo Fontaine, Institut national d'études démographiques – INED

En 2020, après des années de débats et suite à la crise sanitaire de la Covid-19, une cinquième branche de la sécurité sociale dédiée à l'« autonomie » est créée. Cette création est censée permettre à la puissance publique de répondre aux nombreux défis que pose aujourd'hui, et encore plus demain en raison de l'arrivée des générations du Baby-Boom aux âges élevés, le soutien aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

Malgré les connaissances accumulées sur cette question du soutien à l'autonomie, la nécessité de développer de nouveaux travaux de recherche susceptibles d'éclairer les réformes attendues est fréquemment soulignée. L'évolution de notre système de protection sociale nécessitera en effet à l'avenir des choix collectifs, en particulier sur l'articulation entre solidarités publiques et solidarités privées, qu'il convient autant que possible de fonder sur une connaissance solide des caractéristiques et propriétés de la couverture publique actuelle et de son adéquation aux besoins d'aide à l'autonomie actuels et futurs de la population.

Portée par un consortium composé de huit organismes de recherche français et trois acteurs du secteur médicosocial, la question de la segmentation par âge des politiques d'aide à l'autonomie servira de fil rouge au projet scientifique. Largement débattue, la distinction française entre politiques du handicap et politiques de la dépendance constitue aujourd'hui une dimension particulièrement structurante de l'accès aux aides à l'autonomie. Elle soulève des questions qui vont bien au-delà des enjeux strictement budgétaires associés à une éventuelle convergence et offre un point de départ relativement fécond à de nouveaux travaux de recherche susceptibles d'orienter nos politiques publiques.

L'effort de recherche sera coordonné autour de trois principales questions de recherche visant à interroger les origines, implications et perspectives d'évolution de la segmentation par âge, mettant à profit les compétences pluridisciplinaires et multi-thématiques du consortium. Le projet de recherche s'inscrit ainsi dans les défis 1 et 2, respectivement dans les réflexions sur l'analyse empirique de la notion d'autonomie et sur la conception des politiques publiques en matière d'autonomie.

Les historiens de l'Université de Grenoble Alpes et les politistes de l'EHESP s'interrogeront en amont sur les processus historiques en France et à l'étranger qui ont pu conduire à différencier ou non selon l'âge les politiques publiques de compensation du handicap. Sociologues et économistes de l'U. de Lille, économistes de la Drees et de l'IPP, économistes et démographes de l'Ined et de l'Irdes, épidémiologistes et économistes de l'U. de Paris Est-Créteil questionneront ensuite la manière dont la segmentation est concrètement mise en œuvre à l'échelle nationale et à l'échelle des territoires, ainsi que les implications pour les acteurs concernés, qu'il s'agisse des personnes handicapées elles-mêmes, de leur famille ou des offreurs de services. Une attention particulière sera portée aux inégalités dans la mise en œuvre des politiques publiques. Enfin, en s'appuyant sur les résultats obtenus précédemment, les économistes de l'IPP et de l'Ined s'interrogeront sur les scénarios d'évolution à privilégier dans le cadre de la structuration

de la cinquième branche de la sécurité sociale. La collaboration étroite avec les trois associations partenaires du Consortium (l'UNA, Handéo et AHREK) permettra à la fois une réflexivité sur les questions soulevées et un accès facilité aux échelons infranationaux.

Pour mener à bien ses travaux, le consortium s'appuiera sur différentes sources de données, existantes – en partie produites par certains partenaires, enrichies ou collectées dans le cadre du projet. Seront ainsi mobilisées données administratives, enquêtes de la statistique publique, données qualitatives (entretiens, observations et données d'enquêtes territoriales), documents d'archives et données micro-simulées.